

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 09 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.



**DELBU2024-04-022**

**Affaires juridiques et foncières : Cession d'un ensemble immobilier, 1 place Laënnec à Bégard**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 06 avril 2022 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Agglomération au Bureau ;

**Considérant** que le Conseil d'Agglomération a autorisé le Bureau, par délégation, à conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers, d'un montant compris entre 10 000 € et 180 000 €, effectuer les rétrocessions des portages fonciers et passer les actes y afférents ;

**Vu** l'avis du Domaine émis en date du 13 octobre 2022 et établissant la valeur vénale de l'immeuble en pierres avec une annexe à un prix global 147 000 € (avec un prix de 800 € / m<sup>2</sup> pour la partie bureaux et 150 € / m<sup>2</sup> pour la partie boxes) ;

**Vu** la lettre valant avis du Domaine en date du 14 mars 2024 établissant qu'aucune modification n'est intervenue depuis la dernière évaluation par le Pôle d'évaluation Domaniale et reconduisant la valeur vénale de l'ensemble immobilier à 147 000 € pour une durée de 12 mois ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, par 03 abstentions (GUILLOU Rémy, JOBIC Cyril et SCOLAN Marie-Thérèse) et 17 votes pour, le Bureau communautaire :

- Se prononce favorablement sur la cession à Madame et Monsieur LE BRIS ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, de l'ensemble immobilier désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 160 000 € net vendeur, sous réserve de la décision de déclassement dudit bien par le Conseil d'agglomération ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

